**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 55 (1967)

**Heft:** 79

Artikel: Valais
Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-271829

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Au Conseil national

## DANS LES CANTONS ROMANDS

# Elections fédérales

## LES CHAMBRES FÉDÉRALES

A titre d'exemple,

représente le peuple 200 conseillers (Les électrices ne peuvent pas participer à cette élection)	nombre de conseillers des cantons suivants	représente les cantons 44 conseillers (Les électrices participent à cette élection)
35	Zurich	8
33	Berne	Chaque canton envoie 2 députés au Conseil des Etal
16	Vaud	
10	Genève	
5	Neuchâtel	
3	Schwyz	
2	Unterwald	
1	Uri	

# **Candidatures masculines et féminines**

Les trois candidates au Conseil des Etats, Les trois candidates au Conseil des Etats, dont vous lirez quelques propos dans cette page, sont présentées par des partis de gauche. Pourquoi donc les autres partis, tant vaudois que genevois, ne présentent-ils pas de candidature féminine? Il nous a paru équitable de leur permettre de s'exprimer sur ce point, ce qu'ils font, ci-dessous, par la plume du secrétaire du parti libéral, Me Meylan, en plein accord avec M. J.-P. Delamuraz, secrétaire du parti radical-démocratique vaudois.

parti radical-démocratique vaudois.

Les élections fédérales approchent. Sur le plan du Conseil national, régi par le droit public suisse, les femmes n'ont malheureusement pas voix au chapitre. En revanche, s'agissant d'élire les représentants des cantons au Conseil des Etats, c'est les fremmes participeront au choix qui sera fait les 28 et 29 octobre prochain. Elles ont d'allieurs déjà l'habitude de cette situation puisque c'est la troisième fois qu'elle se présente, dans le canton de Vaud en tout cas. Les femmes peuvent non seulement voter, mais encore être candidates. Les partis socialistes de Genève et du canton de Vaud, le parti POP vaudois ont décidé de faire usage de cette faculté et présentent des candidates. En revanche, les partis non marxistes de ces cantons proposent à nouveau aux suffrages du corps électoral des hommes politiques connus. Cette stratégie électorale donne lieu à plusieurs remarques.

### QU'EST-CE QUE LE CONSEIL DES ÉTATS ?

Chacun sait que ce conseil représente les intérêts des cantons souverains membres de la Confédération. Dans cette assemblée les députés sont, en quelque sorte, les ambassadeurs des cantons. Or, qui choisit-on pour occuper de telles fonctions, sinon des personnes qui connaissent par le menu les affaires de leur Etat cantonal? C'est pourquoi

## Comment voter

La Constitution fédérale laisse aux cantons le soin de choisir le mode d'élection des députés au Conseil des Etats. Dans les cantons de Vaud et de Genève, elle se fait selon

## LE SYSTÈME MAJORITAIRE

Voici ce qu'il ne faut pas oublier en accomplissant son devoir civique :

- 1. Mettre une seule liste dans l'enveloppe. Deux listes non identiques entraînent l'annulation du vote. Par contre, sur la liste choisie, on peut biffer un candidat et écrire un autre nom à la
- 2. Ne voter que pour deux personnes. Automatiquement, à partir du troisième, les noms en surplus sont biffés lors du dépouillement
- 3. Le cumul n'est pas admis. Si, sur une liste qui propose M. Tartempion et M. Chose, on biffe le premier et cumule le second (en écrivant une seconde fois M. Chose), celui-ci n'aura tout de même qu'un suffrage.

Si vous êtes empêchée de voter les vendredi, samedi et dimanche, **vous pouvez voter par anticipation** (à Lau-sanne, par exemple, dès le 18 octobre). Consultez les avis officiels.

nouvezu la candidature de M. Louis Guisan qui a été de nombreuses années conseiller d'Étal et qui, avant d'accéder au Conseil des Etats, avait fait déjà partie du Conseil national. De son côté, le parti radical vaudois a choisi de proposer au corps électoral la candidature de M. Jean-Pierre Prader-vand, actuellement conseiller d'État, qui a déjà été conseiller national et qui connaît donc les affaires

Au Conseil des Etats

fédérales.

Il est apparu à ces deux partis qu'il valait mieux confier la défense des intérêts vaudois à Berne à des hommes politiques chevronnés plutôt qu'à des débutants ou à des débutantes. Ce point de vue à été partagé par les partis paysan, artisan et indépendant et chrétien-social vaudois, qui, en conséquence, présentent une liste commune avec les partis auxquels se rattachent ces candidats, radical et libéral.

# LES PARTIS RADICAL ET LIBERAL VAUDOIS SONT-ILS HOSTILES PAR PRINCIPE A UNE CANDIDATURE FÉMININE ?

A UNE CANDIDATURE FEMININE?

Cette question, certaines se la posent sans doute.
Elle mérite une réponse immédiate et négative. Le
jour viendra certainement où une femme qui aura
été membre de nos diverses autorités cantonales
sera présentée aux suffrages du corps électoral.
N'est-ce pas, pour ne prendre que ces deux exemples, une radicale qui a été la première femme à
participer à l'exécutif de la Ville de Genève ou une
libérale qui a été la première (emme à assumer
une vice présidence du Conseil communal de Lau-

## CANDIDATURES FÉMININES ET SUFFRAGE FÉMININ

ET SUFFRAGE FÉMININ

Tout ceci est bel et bon, penseront peut-être telles de nos lectrices, Mals envoyer à Berne des femmes témoignera de notre volonté de faire triompher enfin sur le plan suisse le suffrage féminin.

Le but recherché est sans doute louable mais on nous permettra de penser que la tactique utilisée n'est pas la bonne. Il s'agit de convaincre nos Contédérés et non pas de les prendre de front. Nous pensons que la cause du suffrage féminin sera défendue plus efficacement à Berne par deux conseilers qui sont déjà intervenus en l'aveur des droils de la femme et qui le feront encore.

### UN CHOIX POLITIQUE

UN CHOIX POLITIQUE

Tout ceci nous amène à conclure. Il n'y aura
pas, pour les femmes, les 28 et 29 octobre 1967,
à élire un homme ou une femme, mais il y aura un
choix politique à opérer.
Si vous approuvez le programme socialiste ou le
programme popiste, vous volerez pour les femmes
que ces partis politiques présentent, comme vous
avez voté sans doute pour les candidats masculins
que ces partis ont pu proposer à vos suffrages en
d'autres occasions.
Si en revenche vous désanprouvez ces program-

d'autres occasions. Si, en revanche, vous désapprouvez ces program-mes, si vous êtes fidèles à l'initiative privée, aux ententes professionnelles, aux libertés individuelles fondamentales, alors vous voterez pour les candi-dats au Conseil des Etats présentés par les partis radical, libéral, PAI et chrétien-social vaudois.

## FRAISSE & C10

TEINTURERIE

GENÈVE Magasins

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35 Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39 Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine : Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE

### En page 6:

Les candidates

# VALAIS Suffrage féminin

Après les discussions animées du Grand Conseil, concernant la modification d'un arti-cle de la Constitution, après l'agitation pré-cédant l'établissement des listes électorales, nous jouissons d'une certaine tranquillité. Se rait-ce le calme annonçant la tempête des prochaines élections?

chaines élections?

Nous saisissons l'occasion du répit laissé à la presse pour adresser aux députés les remerciements non seulement de l'Association valisianne pour le suffrage féminin, mais de toutes les femmes qui attendaient un geste d'équité.

L'affaire fut menée tambour battant et tout était liquidé en moins de dix minutes. Le Va-lais, engagé dans une voie nettement progreslats, engage dans une voie nettement progressise ne pouvait se désister. Les députés de tous les partis ont suivi le mot d'ordre de leurs chefs de files. Sans hésitation, à l'unanimité, ils ont voté en faveur du suffrage féminin. Nous n'avons pu nous défendre d'un sentiment de respect à l'égard du seul abstentionité.

ment de respect à l'égalu du seul dostention-niste. Pour oser se singulariser au sein d'une assemblée unanime, pour résister à la pression de son parti, il faut du cran. Cet homme a eu le courage de ses opinions. Le fait est si rare qu'il méritait d'être signalé. Notre admiration est sincère.

La prochaine session verra le même accord. Mais quand il s'agira d'établir le texte même de l'article octroyant le droit de vote aux femmes, les débats seront très nourris et nous

Les candidats

au Conseil des Etats

### GENÈVE:

M. Eric Choisy, libéral

M. Roland Troyon, vigilant

M. Alfred Borel, radical

Me Emma Kammacher, socialiste M. Théodore de Félice, parti du

travail

## VAUD:

M. Louis Guisan, libéral M. Jean-Pierre Pradervand, radical Mme Isabelle de Dardel, socialiste Mlle Antoinette Stauffer, POP

## NEUCHATEL:

Ce canton n'élit pas maintenant ses repré-sentants au Conseil des Etats. L'élection, par le Grand Conseil et non par le peuple, a lieu lors de la première séance de la nouvelle législature. Les conseillers aux Etats neu-châtelois seront désignés en mai 1969. Rap-pelons qu'en 1965 une femme, Mile Schwei-zer, députée, avait été présentée par les so-ceilistes

assisterons à des séances peut-être houleuses. L'issue ne fait cependant aucun doute. On ne saurait s'opposer au cours normal des exigen-

saurait s'opposer au cours normai des exigen-ces du temps présent.

D'ailleurs, nulle part, à l'étranger, l'entrée des femmes dans la vie publique n'a apporté de changements notables dans l'équilibre des partis. Tout au plus a-t-on pu constater un léger renforcement du centre au détriment de l'extrême-droite et de l'extrême-gauche. En Italie et en France, ce sont les femmes qui, dans l'immédiat après-guerre, ont donné le coup de barre devant arrêter la montée du

coup de barre devant arrêter la montée du communisme vers le pouvoir.

Et en Suisse ? Peu de changements. Dans un canton romand toutefois, un parti, ayant commis l'imprudence de se prononcer formellement contre le suffrage féminin, s'est vu littéralement décimé par les femmes. Il ne se relève qu'avec peine et lentement de ce coup. On a beaucoup parlé du peu d'intérêt que les femmes portent à la chose publique. La majorité, il est vrai, ne se rend pas aux urnes. Mais, par contre, un petit nombre d'entre elles prennent une part très active à la politique. Ceux qui ont eu le privilège d'entendre Me Kammacher, alors présidente du Grand Conseil de Genève et actuellement candidate au Conseil des Etats, ont pu se rendre ompte du nombre et de l'ampleur des initiatives dues du nombre et de l'ampleur des initiatives dues aux femmes députées. Et sait-on que, dans les seules communes de moins de 800 habitants, les Vaudoises

comptent plus de 2000 conseillères commu-

Nous reviendrons sur cette question dans un prochain article, avec chiffres à l'appui.

Si le Valais entre résolument dans la voie des réformes complètes, il sera le premier dans lequel le suffrage féminin en matière cantonale et communale sera accepté du premier coup par le peuple, sans qu'il soit nécessaire de revenir plusieurs fois à la charge comme ce fut le cas ailleurs.

Son exemple sera, espérons-le, suivi sans retaut et l'on pourra finalement introduire le

retard et l'on pourra finalement introduire le suffrage féminin sur le plan fédéral. Nous ne serons plus alors un phénomène digne d'être mentionné dans les dictionnaires.

le cite le Larousse, 3 volumes, sorti de presse

Suisse... Institutions... Les organismes fé-« déraux sont l'Assemblée fédérale (composée « d'un Conseil national élu au suffrage uni-« versel direct et proportionnel, (par les seuls « citoyens du sexe masculin) et d'un Conseil des Etats... » Nous comptons fermement que la deuxiè-

me édition puisse supprimer une particularité aussi peu flatteuse. Le Valais, le moment venu, saura être à la hauteur de sa réputation.

Renée de Sépibus, présidente de l'Association valaisanne pour le suffrage féminin

## VAUD

### Présidente de la commission de gestion

Cette année, la commission de gestion du Grand Conseil était présidée par Mile Lili Viret. Les com-missaires sont unanimes: la présidente a été très à l'aise dans son rôle. Ses nombreuses et diverses qualités lui ont été fort utiles pour diriger le travail

## Mme Olive Faillettaz-Perrault

Le 29 septembre est décédée subitement, à l'âge de 91 ans. Mme Olive Faillettaz-Perrault, pendant 27 ans collaboratrice attirée de la «Feuille d'Sisse Vevey», pour toutes les manifestations féminies et feministes de la région; ce journal a été le prévin du canton à accorder une large place à la

premier du canton à accorder une large place à la vie des femmes.

Mme Faillettaz a fait son travail avec beaucoup de talent, une constante bonne humeur, un inférét jamais lassé pour toutes les activités féminines. Elle y renonça quand elle vint se fixer à Lausanne. Dès lors, elle s'installa au « Bleu Léman », l'ancien collège Byron, à Villeneuve, que dirige sa nièce, Mme Dorette Faillettaz. C'est là que Mme et M. Faillettaz fétrent, le 18 octobre 1962, leurs soixante ans de mariage.

## **Art pictural**

Mme Isabel Schneider, qui a été plusieurs an-les l'excellente présidente de la section vaudoise

des femmes peintres, sculpteurs, décorateurs, a exposé chez Vallotton, à Lausanne, du 28 septembre au 14 octobre, un bel ensemble de paysages et des portraits de ses collègues peintres, présentant un vif intérêt.

Les paysages ont été rapportés du Portugal, d'Espagne, de l'Inde et quelques-uns vus d'avion, ce qui donne un aspect fort original à cette vision. Mme Schneider a été attirée par l'architecture, la couleur subtile de tas de bois, dans un village de nos Alpes; elle en a tiré des études intéressantes. \* \* \*

Pour la deuxième fois, la section vaudoise des femmes peintres, sculpteurs, décorateurs, avec le concours de «L'Epreuve», a présenté, dans la claire galerie de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, une magnifique exposition.
Consacrées à la gravure, la lithographie, la pointe sèche, le dessin, 140 œuvres de valeur étaient présentées par une cinquantaine d'artistes qui excellent dans cet art qu'il faut bien se garder de croire mineur. Une gravure sur cuivre, une pointe séche sont aussi suggestives, si ce n'est plus, qu'une peinture; elles parlent à l'âme, au cœur et ravissent la vue.

S. B.

## Trois nouvelles diaconesses

Trois diaconesses ont été consacrées le 13 septembre à la chapelle de Saint-Loup, Il s'agit des sœurs Suzanne Guignet, d'Essertes-sur-Oron, à l'hôpital du Locle, Heidi Zehr, de Zurich, à l'hôpital d'Yverdon, et Berthe Wenger, de Peseux, à Mont-Repos, La Neuveville.